

Vers un nouveau partenariat entre l'Union Européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Ceci est le formulaire à employer afin de soumettre votre contribution sur le document de consultation conjointe émis par la Commission Européenne et la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Contributeur

* Vous êtes/représentez

- une autorité publique / organisation internationale
- une association
- un groupe de réflexion
- une organisation de la société civile
- une société
- un citoyen

* Votre nom et/ou nom de votre organisation

Jean-Marie Cour

* Pays de résidence ou du siège de votre organisation

France

* E-mail

jeanmariecour@outlook.com

Numéro d'identification dans le registre de transparence (le cas échéant)

* Votre contribution

peut être directement publiée avec les informations au sujet de votre personne/organisation. Vous consentez à la publication totale ou partielle de votre

- contribution incluant votre nom ou celui de votre organisation, et vous déclarez qu'aucune partie de votre contribution n'est illégale ou n'enfreint les droits d'un tiers d'une façon qui empêcherait sa publication.

peut être directement publiée pour autant que vous/votre organisation restiez anonyme.

Vous consentez à la publication totale ou partielle de votre contribution - qui peut contenir

- des citations ou des opinions que vous exprimez - tant que ceci reste anonyme. Vous déclarez qu'aucune partie de votre contribution n'est illégale ou n'enfreint les droits d'un tiers d'une façon qui empêcherait sa publication.

ne peut être publiée mais peut être incluse dans des données statistiques. Votre contribution ne sera pas publiée directement mais que vos

- réponses pourront être reprises dans des données statistiques pour montrer, par exemple, des tendances générales. Notez que votre contribution peut être sujette à une requête d'accès public aux documents en accord avec le Règlement (CE) No 1049/2001.

Intérêts mondiaux communs dans un monde multipolaire

1. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour relever les défis mondiaux?

-Etant donné la multiplication du nombre d'acteurs publics, associatifs et privés et la multiplication des sources d'assistance technique, de conseil et de financement, d'une part ;
-et la différenciation croissante des trajectoires des pays inclus dans l'ensemble ACP, de la diversité des problèmes auxquels ces pays sont confrontés, et des modalités de leurs interactions avec les pays de l'UE d'autre part,

il semble indispensable :

- de redéfinir dans toute cette jungle quelles devraient être les missions spécifiques de la coopération de l'UE ;
- de recentrer son action sur un petit nombre de domaines et de secteurs ;
- et peut-être de concevoir à l'avenir non plus un seul accord de partenariat ACP-UE global, et donc inévitablement assorti de dispositions particulières et d'annexes qui en compliquent la négociation, mais plusieurs conventions séparées, mieux ciblées et donc considérablement simplifiées.

Dans cette hypothèse, ma recommandation serait de distinguer et de privilégier au sein de l'ensemble ACP un sous groupe de pays en voie de peuplement. Ces pays doivent faire face au doublement de leur population totale et au quadruplement de leur population urbaine tous les vingt ans, et ils sont de ce fait confrontés, chez eux et dans leurs rapports avec leurs voisins et avec le reste du monde, à des problèmes dépendant certes de leurs caractéristiques propres mais qui sont de fondamentalement même nature et qui appellent des modalités de coopération semblables.

2. Qu'est-ce qui serait nécessaire pour renforcer les résultats à cet égard et quels sont les défis mondiaux pour lesquels le partenariat pourrait apporter la plus grande valeur ajoutée à l'avenir, dans le contexte du nouveau cadre des ODD et dans les enceintes internationales compétentes?

Recommandations concernant l'UE elle-même et sa façon de coopérer :

- procéder à un examen critique sérieux du cadre conceptuel qui sous-tend l'action de l'UE vis-à-vis des ACP. Voir à ce sujet ma note : « les agences d'aide auraient-elles besoin d'un ajustement structurel ? » ;

- relancer la prospective, comme moyen pour l'UE de définir sa propre stratégie sans dépendre à l'excès des modes et de la multiplication sans fin des initiatives, et comme moyen de redéfinir périodiquement les institutions et les outils dont elle se dote ;

- prendre la prospective au sérieux. Je pense qu'il n'est pas faux d'affirmer que ce n'a pas du tout été le cas dans le passé. Les occasions manquées par l'UE de s'appuyer sur la prospective pour agir différemment abondent. En voici deux exemples que je connais bien pour y avoir contribué :

- l'étude d' « Une image à long terme de l'Afrique au sud du Sahara » (ILTA), publiée en 1989 à la demande du Commissaire au Développement mais qui n'a malheureusement jamais été prise en considération ;

- et l'étude WALTIPS : « Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'ouest. Une vision à l'horizon 2020 ». Cette étude, financée par la Banque Mondiale et réalisée à son attention, a subi le même sort que l'ILTA, et je ne me souviens pas qu'elle ait fait l'objet d'un quelconque examen de la part des services de la Commission.

Droits de l'homme, démocratie et État de droit, et bonne gouvernance

3. Les mécanismes prévus dans l'accord de partenariat de Cotonou (APC) (c'est-à-dire le dialogue politique, le soutien financier, des mesures appropriées, la suspension de l'accord) ont-ils produit des améliorations concrètes en matière de droits de l'homme, de démocratie, d'État de droit et de bonne gouvernance, y compris en matière de lutte contre la corruption? Le futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine et, si oui, de quelle façon?

4. La participation au partenariat des autorités locales et des acteurs non étatiques (à savoir les organisations de la société civile et les médias), des parlements nationaux, des tribunaux et des institutions nationales de défense des droits de l'homme a-t-elle été suffisante et utile pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, ainsi que la bonne gouvernance? Ces acteurs pourraient-ils accroître leur contribution et, si oui, de quelle façon?

Paix et sécurité, lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

5. Les dispositions relatives à la paix et à la sécurité dans l'APC sont-elles appropriées et utiles et l'équilibre entre l'engagement au niveau régional et l'engagement au niveau des pays ACP a-t-il été efficace?

6. Le futur partenariat devrait-il veiller à ce que les actions conjointes qui visent à prévenir les conflits, y compris les activités liées à l'alerte précoce et à la médiation, à la consolidation de la paix et à la consolidation de l'État, et celles qui tentent de relever les défis transnationaux liés à la sécurité soient plus efficaces? Cela doit-il se faire dans le contexte des relations UE-ACP?

Croissance économique durable et inclusive, investissements et commerce

7. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour promouvoir un développement durable et inclusif?

Suggestions concernant le recentrage du partenariat entre ACP et UE

Tant la multiplicité croissante des intervenants soulignée précédemment que la nécessité de rendre ces partenariats plus compréhensibles et évaluables par les opinions publiques militent pour une simplification et un recentrage de l'UE sur un petit nombre de domaines et de secteurs qui sont à l'évidence mal couverts par les autres institutions. Voici quelques suggestions :

- appuyer les initiatives des pays et des institutions régionale en matière de prospective et de planification à long terme. De tels outils aideraient les pays ACP à préciser ce qu'ils attendent de l'UE, et aideraient l'UE à mieux répondre à leurs besoins.

- aider à la conception, au financement, à la réalisation et à la gestion des grandes infrastructures régionales et nationales, trop longtemps délaissées par la plupart des acteurs,.. sauf la Chine ! Ce pays a vite fait de comprendre qu'il y avait là une chance à saisir. La démarche prospective évoquée précédemment apporterait la dimension régionale et à long terme indispensable.

- moins populaire mais tout aussi stratégique, aider à la reconstruction des systèmes d'information économique et sociale des pays africains qui sont en ruine et au renforcement de leurs services des statistiques. Il appartient à l'UE de rappeler l'état lamentable et de plus en plus dégradé de l'information disponible en ASS, de mettre en évidence les conséquences de cette situation, et d'en identifier les causes, avant de chercher à y porter remède. Parmi les causes à approfondir, je citerai :

- le cadre conceptuel sous-jacent : voir ma note « disparités et développement durable » dont je joins un extrait en annexe ;

- et la multiplication des initiatives et des batteries d'indicateurs ad hoc : voir en particulier les conséquences en la matière des invraisemblables raffinements auxquels conduisent les programmes et projets de lutte contre la pauvreté, au détriment des enquêtes classiques et autrement précieuses comme les enquêtes budget consommation des ménages. Et on peut craindre le pire avec la promulgation cette année des 17 Objectifs de Développement durable assortis des 169 cibles pourvues chacune de batteries d'indicateurs de suivi, ce qui apparaît comme une pure folie.

- aider à mettre en place les systèmes d'information décentralisés au niveau des gouvernements locaux, qui font complètement et scandaleusement défaut aujourd'hui, alors qu'ils sont une condition sine qua non du développement local : voir le programme ECOLOC

8. En tenant compte du nouveau cadre des ODD, le futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine et, si oui, en quoi?

9. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour soutenir la stabilité macroéconomique et financière? Dans quels domaines une coopération ACP-UE en matière de stabilité macroéconomique et financière apporterait-elle une valeur ajoutée?

10. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour améliorer la mobilisation des ressources financières nationales, promouvoir des systèmes fiscaux équitables et efficaces et lutter contre les flux financiers illicites? Une coopération ACP-UE renforcée dans ces domaines apporterait-elle une valeur ajoutée et une plus grande efficacité?

11. Le partenariat a-t-il contribué à mobiliser le secteur privé et à attirer les investissements directs étrangers?

12. Comment le potentiel du secteur privé de l'UE et des pays ACP pourrait-il être mieux exploité? Quelle devrait être la priorité essentielle de la coopération entre les secteurs privés de l'UE et des pays ACP dans un cadre post-Cotonou et quel rôle l'APD pourrait-elle jouer dans ce contexte?

13. Dans ce contexte, quelles possibilités voyez-vous pour la nouvelle économie numérique?

14. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été en mesure de contribuer à développer davantage l'agriculture et à multiplier les échanges commerciaux?

15. Quelle a été la contribution des préférences commerciales du partenariat à l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale et dans la réalisation de ses objectifs de développement?

16. Est-il toujours nécessaire de prévoir des dispositions spécifiques sur la coopération commerciale dans le cadre post-Cotonou, en tenant également compte des pays ACP qui n'ont pas signé d'APE? Dans l'affirmative, sur quoi pourraient-elles/devraient-elles porter?

Développement humain et social

17. Le partenariat a-t-il atteint son objectif de développement humain de manière efficace et efficiente, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, mais aussi pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes? En quoi pourrait-on l'améliorer?

18. Compte tenu du nouveau cadre des ODD, quels sont les principaux défis liés au développement humain sur lesquels le futur partenariat devrait se concentrer?

Migration et mobilité

19. Le partenariat a-t-il été un instrument utile pour débattre des questions de migration et a-t-il contribué de manière positive à ces débats? L'article 13 de l'APC a-t-il été intégralement appliqué?

20. Un futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine, et sur quels aspects particuliers devrait-il se concentrer (la migration et la mobilité légales, le traitement des causes profondes de la migration, le retour et la réadmission, la lutte contre la traite des êtres humains et la contrebande, la protection internationale)?

Une relation politique plus forte

21. Dans quelle mesure le dialogue politique a-t-il été efficace et à quel niveau est-il le plus efficace: national, régional ou dans le cadre des institutions conjointes UE-ACP? Le champ d'application du dialogue politique devrait-il être élargi ou limité?

22. Une participation accrue des États membres de l'UE, associant leurs politiques et instruments bilatéraux au dialogue politique au niveau national, renforcerait-elle l'efficacité et l'efficacit  du dialogue?

23. Le fait que l'accord soit juridiquement contraignant a-t-il jou  un r le important dans sa mise en oeuvre, en comparaison avec d'autres partenariats r gionaux fond s sur des d clarations politiques?

Coh rence de la couverture g ographique

24. Serait-il utile d'ouvrir un futur cadre   des pays autres que les membres actuels du groupe des  tats ACP? De quels pays s'agirait-il?

25. Quel type de cadre devrait r gler les relations de l'UE et des pays ACP? Quel serait le lien entre un cadre qui succ derait   l'actuel cadre ACP-UE et les partenariats r gionaux plus r cents de l'UE avec les  tats d'Afrique, des Cara bes et du Pacifique? Un futur cadre ACP-UE pourrait-il inclure des partenariats distincts avec des partenaires r gionaux?

26. Est-il possible d'int grer des relations plus structur es avec l'Asie, l'Am rique latine, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord?

Une coop ration davantage cibl e sur des groupes de pays au niveau de d veloppement similaire

27. Le syst me actuel d'attribution des ressources pour le d veloppement en fonction des besoins et des capacit s, ainsi que des performances, est-il suffisant pour canaliser les fonds vers les pays o  l'impact le plus important peut  tre obtenu? La r partition des ressources devrait-elle continuer   accorder la priorit  aux pays qui en ont le plus besoin, y compris aux  tats fragiles?

28. Quel type de coopération pourrait contribuer à couvrir les besoins spécifiques des pays ACP les plus développées en vue d'atteindre une croissance plus équitable et plus durable?

Renforcer les relations avec les acteurs clés

29. Le modèle actuel de participation des parties prenantes a-t-il efficacement contribué à la réalisation des objectifs du partenariat? Quels acteurs pourraient jouer un rôle plus important dans la mise en oeuvre du partenariat? Comment cela pourrait-il se faire?

30. Quelles actions pourraient être menées pour promouvoir la participation efficace et efficiente des secteurs privés au niveau national et international, de la société civile, des partenaires sociaux et des autorités locales dans le cadre du partenariat?

31. Le partenariat devrait-il être ouvert aux nouveaux acteurs, comme indiqué ci-dessus?

32. À cet égard, la possibilité d'ouvrir le partenariat à des «membres associés» ou des «observateurs» doit-elle être envisagée?

33. Comment un nouveau cadre pourrait-il promouvoir la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, y compris la participation accrue d'États ACP en tant qu'acteurs du développement venant en aide à d'autres pays ACP?

Rationaliser la structure institutionnelle et le fonctionnement du partenariat

34. La structure institutionnelle commune (qui comprend le Conseil des ministres ACP-UE, le Comité des ambassadeurs ACP-UE et l'Assemblée parlementaire paritaire) s'est-elle avérée efficace pour débattre et promouvoir des positions et des intérêts communs ainsi que pour fournir des orientations et des impulsions politiques au partenariat ACP-UE et en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'APC?

Remarque de détail concernant la forme des accords de partenariat

L'accord de partenariat ACP UE de juin 2000 révisé en 2005 et 2010 fait 232 pages dans sa version française, et il est disponible en 24 langues, toutes européennes. Je me demande s'il serait possible à l'avenir de mettre toutes les parties d'accord sur une règle du jeu visant à réduire la longueur totale de ces documents à un maximum de 50 pages, tant par souci d'économie que de clarté. Une telle règle obligerait à débarrasser le texte de toutes sortes de considérants et de digressions de pure forme, dont il est difficile de voir en quoi ils peuvent contribuer à la transparence et à l'efficacité du dialogue, ni a fortiori à la garantie du respect par toutes les parties de leurs engagements respectifs. On est alors en droit de se demander ce qui a progressivement conduit à adopter pour ces documents officiels un tel formalisme. Si c'est en partie la conséquence du système institutionnel mis en place pour la préparation et la rédaction finale de ces accords de partenariat, peut-être faudrait-il se demander s'il n'est pas souhaitable de réformer et de simplifier tout cet appareil, en ne perdant pas de vue que l'UE n'est aujourd'hui que l'une des innombrables institutions impliquées dans la coopération avec les pays cibles de ces accords.

35. Quelle est la valeur ajoutée des institutions communes ACP-UE par rapport à des cadres communautaires régionaux et à des cadres communautaires économiques régionaux pour le dialogue et la coopération plus récents?

36. Quelles dispositions institutionnelles contribueraient le plus efficacement à relever les défis communs et à promouvoir les intérêts communs?

37. Faudrait-il exiger un degré plus élevé d'autofinancement de ce mode de fonctionnement (institutions communes ACP-UE et secrétariat ACP) de la part des États ACP?

Des instruments et des méthodes de coopération au développement plus adaptés et plus souples

38. Un instrument de financement spécifique à l'appui du partenariat ACP-UE apporte-t-il une valeur ajoutée? Si c'est le cas, pour quelles raisons et en quoi cet instrument différerait-il des autres instruments de financement extérieur financés par le budget général de l'Union? Cet instrument est-il suffisamment souple, notamment pour répondre aux situations de crise? Peut-il être déployé différemment?

39. Quelle est la valeur ajoutée du système de cogestion du FED, qui associe les autorités nationales à la programmation et à la gestion des programmes d'aide, en comparaison avec d'autres instruments de coopération de l'UE utilisés dans des pays autres que les pays ACP?

40. La conception actuelle du processus de programmation et de la mise en oeuvre des activités conduit-elle à une véritable appropriation par les bénéficiaires? Quelles possibilités d'amélioration existe-t-il? Comment l'UE et les États membres peuvent-ils optimiser l'impact de la programmation conjointe?

41. La diversité des instruments existants étaye-t-elle suffisamment les principes et intérêts communs de l'UE et des pays ACP et existe-t-il en la matière des lacunes qui devraient être comblées? Quel jugement portez-vous sur l'efficacité et l'efficience des diverses modalités de mise en oeuvre?

42. Convient-il d'exiger un taux d'autofinancement plus élevé des activités de la part des États ACP, pour garantir l'appropriation? Cela s'appliquerait-il à tous les pays? Sur quels principes cela devrait-il reposer?

43. Comment peut-on mobiliser davantage l'expertise de l'UE et de ses États membres, notamment dans les pays à revenu intermédiaire?

Contact

✉ europeaid-01@ec.europa.eu

